

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/66

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 16 Décembre 2015*

*L'an deux mille quinze et le seize décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : le 07 décembre 2015.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12  
votants : 15*

*Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

**Présents : VOLLE – CROZIER – TESTON - BEUGNET – HILAIRE –  
BOUNIARD – CORNET – EUVRARD - GAUTHIER – JOLLIVET -  
LEBRAT – PIQUEMAL –**

**Excusés : Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER.  
Mme GRENIER a donné procuration à Mr TESTON.  
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET.**

**Mr Philippe BOUNIARD a été élu secrétaire.**

**Objet : Création d'emplois d'agents recenseurs.**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement de la population 2016.

VU le code général des collectivités territoriales.

.../...

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3.

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V.

VU le décret 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population.

VU le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant réparation des communes pour les besoins de recensement de la population.

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.

Sur le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

-DÉCIDE la création de trois postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement de la population de la commune pour la période allant de mi-janvier à fin février 2016.

-FIXE la rémunération de chaque agent sur la base de 151.67 Heures au SMIC en vigueur pour l'ensemble de la mission.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 16 décembre 2015.

POUR COPIE CONFORME  
ALBA, le 17 décembre 2015  
Le Maire,  
André VOLLE.

